

Extrait du Règlement Intérieur :

L'U.C.B. est affiliée à la Fédération de Cyclotourisme "F.F.C.T. "

L'adhésion annuelle comprend : la licence, assurance comprise, et la cotisation Club.

Tarif : Cotisation club seule 12 € si adhésion à une fédération. Et 18 € pour les non licenciés.

Tarif FFCT : voir le [site FFCT](#).

La cotisation Club peut être souscrite seule ; dans ce cas, l'adhérent bénéficie des prestations de l'UCB mais n'est pas assuré.

IL DEVRA DONC FOURNIR UNE ATTESTATION DE SA COMPAGNIE D'ASSURANCE, PRECISANT QU'IL EST GARANTI POUR LA PRATIQUE DU VELO (HORS COMPETITION) LORS DES SORTIES AVEC LE CLUB"

A son adhésion, il est remis au cycliste, un maillot à manches courtes.

Des équipements vestimentaires : vestes, maillots manches longues, coupe-vent fluo, cuissards courts, corsaires, gants d'été, collants longs (selon stock) sont à disposition, moyennant participation financière.

Le Bureau se réunit le deuxième mardi de chaque mois dans une salle de la Maison des Associations (ancienne école), rue aux Juifs à BUCHY, à 20H30. Tous les adhérents sont les bienvenus à cette réunion mensuelle afin d'apporter leurs idées.

L'entraînement a lieu chaque samedi, lundi et mercredi.

Départ 13h30

Pour l'organisation de nos sorties : [Voir document ci-joint](#)

L'Assemblée Générale se déroule à la fin de la saison au cours du dernier trimestre. Chacun reçoit une convocation personnelle.

L'ADHÉSION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

AVENANT au Règlement Intérieur de l'Union Cycliste de Buchy

Au cours d'une réunion de Bureau, il a été décidé d'aborder une "**CHARTRE DE BONNE CONDUITE**" rappelant les règles de tout cycliste, basées essentiellement sur **le respect** :

1- respect de l'environnement ; c'est-à-dire ne pas jeter d'objets non dégradables dans la nature (papiers, chambres à air etc....),

2- respect du code de la route ; on doit rouler à droite, à 2 de front maximum en se remettant en file indienne lorsqu'un véhicule effectue un dépassement. Certains automobilistes sont compréhensifs et nous préviennent d'un petit " coup de klaxon " amical mais certains nous montrent vraiment leur hostilité et leur impatience en nous frôlant rapidement ce qui devient dangereux. Ces derniers souffrent sans doute de frustration de ne pas avoir la chance (ou le courage) d'être à notre place mais quelquefois ils ont raison car, dans notre enthousiasme, il nous arrive de dépasser les limites de la prudence.

3- respect d'autrui, c'est-à-dire que lorsque l'on roule en peloton, si on souhaite changer sa ligne, s'assurer que le copain derrière n'est pas en danger, donc ne pas faire d'écart brutal. Il convient également lors d'arrêts massifs (par exemple pour attendre le groupe suite à une crevaisson) de ne pas occuper la moitié de la route ou d'un carrefour mais se ranger sur la berme ou sur un trottoir.

PAR AILLEURS, LA RÉUNION DE BUREAU DU 8 OCTOBRE 2010 A DÉLIBÉRÉ SUR LE PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE EN TOUTE CIRCONSTANCE : SORTIES DU CLUB, ENTRAÎNEMENTS, RANDONNÉES ETC...

Il nous a paru bon de rappeler ces règles élémentaires en vous demandant de bien vouloir les appliquer pour la bonne image de marque de l'UC Buchy et aussi pour notre sécurité Il va sans dire que le sérieux du comportement n'exclut pas la bonne humeur qui doit continuer de régner au sein de notre peloton et prédominer dans toutes nos sorties !....